



Direction de l'Action Sociale
des Familles et de l'Insertion

Service Emploi et Insertion

Appel à Projets 2027

Politique Départementale de l'Emploi

I. Cadre Général :

Depuis 2015, le Département de la Corrèze mène une politique d'insertion volontariste et novatrice en matière d'accès à l'emploi et à la formation pour tous les Corrèziens, avec une attention particulière pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa). Ainsi, la Corrèze se positionne comme un territoire pionnier dans la mise en œuvre des dispositions de la loi plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, venant rénover l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Dans cette continuité, le Département de la Corrèze a élaboré une nouvelle feuille de route pour sa Politique Départementale de l'Emploi, couvrant la période 2025-2028. Cette stratégie est présentée dans un document unique, fruit de la convergence entre le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Fondée sur deux piliers essentiels — la proximité avec le tissu économique local et l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA — la politique départementale réaffirme son engagement en faveur d'une approche de terrain et d'un soutien renforcé. Elle met l'accent sur :

- la coopération entre les acteurs locaux,
- les immersions professionnelles et les contrats de travail,
- le parrainage,
- l'aide à la définition et à la concrétisation de projets,
- la préparation aux recrutements.

L'objectif final est clair : favoriser une insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi. Dans cette dynamique, le Conseil départemental renouvelle son engagement pour le plein emploi, avec pour priorité de faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA.

Pour concrétiser cette ambition, le Département lance, dans le cadre de son programme 2025-2028, un appel à projets pour l'année 2027. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique, les invitant à proposer des initiatives innovantes et complémentaires autour de trois axes :

- ✱ Axe 1 : Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
- ✱ Axe 2 : Mobiliser des professionnels et des métiers pour accompagner vers la formation et l'emploi
- ✱ Axe 3 : Renforcer la coordination territoriale entre les acteurs

II. Contenu de l'appel à projets :

Les actions éligibles au présent appel à projets doivent s'adresser exclusivement aux bénéficiaires du rSa ayant contractualisé avec le Président du Conseil départemental. Elles doivent concourir à leur insertion sociale et professionnelle dans la perspective d'apporter des réponses visant à leur autonomie financière.

Elles devront répondre aux objectifs identifiés suivants, pour lesquels des réponses innovantes sont attendues :

- Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi
- Permettre la remobilisation par une activation hebdomadaire des parcours
- Développer et valoriser des potentiels et compétences
- Favoriser l'autonomie
- Lever les freins à l'insertion afin de renforcer l'employabilité
- Accompagner à la création/reprise d'entreprise et/ou au développement d'activité
- Accompagner au changement
- Recréer du lien social et lutter contre l'isolement
- Redonner confiance et estime de soi
- Répondre aux besoins de mobilités

III. Délai de mise en œuvre et période de réalisation :

Les actions devront être mises en œuvre au cours de l'année 2027. Les dépenses seront éligibles uniquement durant cette période.

IV. Financement de l'action :

Le financement de l'action se fera par le biais d'une convention annuelle d'objectifs dans laquelle seront précisées les modalités de financement et d'intervention.

Le partenaire devra indiquer dans sa demande de subvention, le montant sollicité pour mettre en œuvre l'action qu'il devra justifier par un budget détaillé du coût de l'action. Celui-ci fera apparaître toutes les autres sources de financements possibles, dont le FSE+.

V. Modalités de réponse :

A. Contenu et exposé de la réponse :

L'opérateur répondra au présent appel à projets à l'aide du dossier de demande de subvention Politique de l'Emploi 2027 disponible sur le site internet du Département de la Corrèze, rubrique: Le Département / Les appels à projets / Insertion ou via le lien suivant : [AAP PDE 2027](#)

Il conviendra d'être particulièrement précis et exhaustif sur le contenu et le déroulement de l'action, les moyens mis en œuvre, les outils utilisés, les compétences des intervenants et le coût détaillé de l'action.

B. Délai de réponse :

Les réponses à l'appel à projets sont à adresser :

- Par mail, à l'adresse suivante : edessoudeix@correze.fr

OU

- Par courrier (avec accusé de réception) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Corrèze
Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion
Service Emploi et Insertion
Hôtel du Département "Marbot"
9 Rue René et Émile Fage
BP 199
19 005 TULLE Cedex

Date limite de réception des dossiers : 30 Novembre 2026

Pour toute question, les porteurs de projets peuvent prendre contact auprès de :

Elodie DESSOUEIX
Chargée de projet Insertion
edessoudeix@correze.fr
05.55.93.74.26.

Laëtitia GOMES
Chef du Service Emploi et Insertion
lgomes@correze.fr
05.55.93.74.71.

C. Pièces à joindre à la demande de subvention :

- N° SIRET
- Statuts / Composition du C.A.
- Justificatifs de chaque financement mobilisé ou mobilisable pour cette action
- Présentation de la structure (plaquette, rapport d'activité)
- Dernier compte de résultat et bilan
- CV et diplômes des intervenants
- R.I.B.

VI. Critères de sélection :

Le descriptif des opérations doit être précis et détaillé dans la demande de subvention, tant pour les objectifs à atteindre que les moyens mobilisés à cette fin : humains, pédagogiques, matériels, de suivi et d'évaluation de l'action.

Les demandes seront évaluées au regard des éléments renseignés dans le dossier de demande de subvention, notamment à la lumière des éléments suivants :

- Objet social de l'organisme porteur de projet, activités régulièrement développées (ou innovantes ou expériences d'accompagnement similaires), connaissances et compétences de l'organisme notamment en matière de connaissances du monde de l'entreprise, du tissu économique local, des métiers en tension, des techniques de recherche d'emploi, d'activation des parcours, d'accompagnement au changement ou encore de conseils en image et de remobilisation.
- Présentation du contexte général et du diagnostic territorial, justifiant de la mise en place de cette action au profit des bénéficiaires du rSa.
- Partenariat établi notamment avec le monde de l'entreprise et de la formation
- Description de l'action proposée (détail de l'action, objectifs visés et résultats attendus)
- Outils pédagogiques
- Outils de suivi et d'évaluation de l'action (bilan d'étape, bilan de fin de parcours, bilan quantitatif de l'action, feuille d'émargement, ...)
- Relations avec le service Emploi et Insertion et les référents de parcours
- Qualifications, compétences et expériences des intervenants
- Coût de la prestation, **plan de financement détaillé du coût de l'action**